L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 13 NOVEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
A. E. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
A. E. WEISSE. N. DUFOUR.
C. DERBIGNY. H. RAMMY.
Bureaux, No 109, entre St Louis et Conti.
NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 13 NOVEMBRE.

Imprimerie de l'ABEILLE, nouvellement au No 109, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

New York et la Nouvelle Orléans.

Nous avons hier une revue de la situation de la Nouvelle Orléans et ses dernières années. Pour la situation respective de New York et de la Nouvelle Orléans, nous nous puisons avec, à savoir: le rapport du Bureau du Conseil des finances.

La population de 650,000 à la Nouvelle Orléans est [illegible]. La note, compagnie impériale est donc [illegible] 6.

Revenu provenant de toute source, [illegible] New York.

[illegible] au 1er juillet 1855, [illegible] 86. Le revenu [illegible] Orléans, pendant l'année [illegible] 1855, [illegible] Un premier pour [illegible] la Nouvelle [illegible] maintenir à la [illegible] revenu dans l'ancienne [illegible] 1855 [illegible] $2,870,699 27, [illegible] de plus qu'elle [illegible] à cet par conséquent [illegible] 22 c'est à dire [illegible] à celles de New-York, [illegible] 1er juillet [illegible] $12,498,606 86 dont [illegible] d'impôt et [illegible] sources. Le reste [illegible] Orléans, du 1er [illegible] est de [illegible] $1,719,705 11 [illegible] 711 12 d'où [illegible] ville prélevé [illegible] 1855 [illegible] $1,124,541. [illegible] biens immeubles [illegible] plus grand [illegible] pas de même [illegible] pour les assessments [illegible] ville de [illegible] et de la taxe [illegible] pèse sur [illegible] parce que les immeubles [illegible] qui soient [illegible] vestige des [illegible] Pourquoi le possesseur [illegible] marchandises [illegible] sur de la ville ne [illegible] de taxes? Son [illegible] la ville ne lui [illegible] seulement si [illegible] taires d'immeubles [illegible] comme impôt [illegible] 1855 [illegible] 11,539, pour représentées sous aurons un [illegible] 1855 [illegible] 12,000 au moins d'immeubles qui ne figurent point [illegible] assessement. Qu'on y [illegible] meubles impo[illegible] nous obtenons [illegible] 12,000 759 de biens [illegible] Or la différence [illegible] Nouvelle-Orléans et [illegible] rapport de 15 à 60, [illegible] en richesse [illegible] $11,124,541.

[illegible] biens immeubles [illegible] le plus grand [illegible] pas de même [illegible] pour les assessments [illegible] ville de [illegible] et de la taxe [illegible] pèse sur [illegible] parce que les immeubles [illegible] qui soient [illegible] vestige des [illegible] Pourquoi le possesseur [illegible] marchandises [illegible] sur de la ville ne [illegible] de taxes? Son [illegible] la ville ne lui [illegible] seulement si [illegible] taires d'immeubles [illegible] comme impôt [illegible] 1855 [illegible] 11,539, pour représentées sous aurons un [illegible] 1855 [illegible] 12,000 au moins d'immeubles qui ne figurent point [illegible] assessement. Qu'on y [illegible] meubles impo[illegible] nous obtenons [illegible] 12,000 759 de biens [illegible] Or la différence [illegible] Nouvelle-Orléans et [illegible] rapport de 15 à 60, [illegible] en richesse [illegible] $11,124,541.

[illegible] biens immeubles [illegible] le plus grand [illegible] pas de même [illegible] pour les assessments [illegible] ville de [illegible] et de la taxe [illegible] pèse sur [illegible] parce que les immeubles [illegible] qui soient [illegible] vestige des [illegible] Pourquoi le possesseur [illegible] marchandises [illegible] sur de la ville ne [illegible] de taxes? Son [illegible] la ville ne lui [illegible] seulement si [illegible] taires d'immeubles [illegible] comme impôt [illegible] 1855 [illegible] 11,539, pour représentées sous aurons un [illegible] 1855 [illegible] 12,000 au moins d'immeubles qui ne figurent point [illegible] assessement. Qu'on y [illegible] meubles impo[illegible] nous obtenons [illegible] 12,000 759 de biens [illegible] Or la différence [illegible] Nouvelle-Orléans et [illegible] rapport de 15 à 60, [illegible] en richesse [illegible] $11,124,541.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Elections du Maryland.

Baltimore, 9 novembre.—La majorité entière du ticket américain, pour les plaines d'Etat, dans cette ville est d'environ 800 voix. Dans l'ensemble, ils obtiennent une majorité de 800 voix sur May, démocrate, pour le Congrès. On pense que la majorité de Harris, Américain, est de 500 voix sur Van Dale, démocrate, également pour le Congrès.

Elections de Charleston.

Charleston, Caroline du Sud, 8 novembre.—Miles and Know Nothing, a été élu maire de la ville à une majorité de 400 voix.

Complément des nouvelles d'Europe

PAR L'ASIA.

New York, 8 novembre.—Les nouvelles reçues par le steamer Asia fournissent quelques avis additionnels. Les voici.

La Banque de France a pris des arrangements avec la Banque d'Amsterdam pour un emprunt de plusieurs millions de francs en espèces.

Le choléra étend ses ravages en Toscane.

Le bruit courait que le gouvernement de Naples avait obtenu un crédit sur de nouveaux envoyés quelques citoyens américains. Les particularités de cette affaire ne sont pas encore connues.

Mexique.

Louisville, 19 nov.—La rivière baisse en ce moment. Il y a 8 pieds d'eau dans le canal. Le steamer Antelope est arrivé hier de la Nlle Orléans; l'Express est parti samedi et le Delaware et le Swan ont parti hier pour le même port.

L'Election.

Les retours reçus hier soir ne laissent plus de doute sur le résultat de l'élection. M. Wickliffe sera, au mois de janvier prochain, le gouverneur de la Louisiane. Sa majorité s'élèvera, selon toute probabilité, à plus de deux mille voix. Les démocrates auront aussi la majorité dans les deux chambres de la législature.

ELECTION.—On trouvera dans notre chronique locale le dessin de page. Cette page la demande de *mandamus* portée devant lui. Les commissaires de la 3e précinct ont reçu l'ordre de faire leur rapport de votes dans la 3e précinct aux différents candidats jusqu'au moment où on a brisé les boîtes. La majorité de MM. Wickliffe et Mouton va se trouver augmentée de beaucoup. Quant à M. Bell, il aura 242 voix de plus que M. Huffy pour la place de shérif.

BULLETINS ELECTORAUX.

	DERBIGNY.	WICKLIFFE.
Ascension		178 maj
Assomption		515
Avoyelles		125
Bienville	20	
Bossier		
Caddo	22	
Calcasieu		
Caldwell		22
Carroll		115
Catahoula	50	
Claiborne		190
Concordia	90	
De Soto		40
East Baton Rouge	57	
East Feliciana		55
Franklin		60
Iberville		185
Jackson		196
Jefferson	199	
Lafayette		315
Lafourche Interieure		32
Livingston		103
Madison	41	
Morehouse		
Natchitoches		90
Orleans	412	
Ouest Baton Rouge	81	
Ouest Feliciana		3
Opelousas		99
Pointe Coupée		180
Rapides	24	
Sabine		70
St Bernard		15
St Charles	2	
St Helène	3	
St Jacques	132	
St Jean Baptiste	25	
St Landry		300
St Martin	172	
Ste Marie	117	
St Tammany	336	
Tensas		4
Terrebonne	10	
Union		
Vermilion		20
Washington		90
Wynne		
	1790	3862

Différence actuelle en faveur de M. Wickliffe ..... 1062 voix.

PERSONNEL DU THEATRE D'ORLEANS

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant une liste complète du personnel du Théâtre d'Orléans. La saison où en sont embarqués les artistes engagés par M. Davis est attendue incessamment, et il est très probable que l'ouverture du théâtre ait lieu dès la une semaine. Voici la liste:

I

MM. LOUIS FIOT, régisseur général.
ALFRED CLOTZ, régisseur partant au public.
DEVILLE, peintre décorateur.
CHAPLAIN, bibliothécaire-costumier de chant.
STANISLAS ST CYR, contrôleur.
DUBOIS, souffleur.
MARIONI, costumier.
CHAVAION, chef machiniste.

II

MM. EUGENE PERSOIT, 1er chef d'orchestre.
[illegible], chef d'orchestre, répétiteur de chant.
LEON PERSOIT, chef d'orchestre drame et vaudeville.

III

MM. ROUSSEAU DE LAURAY, premier fort ténor.
DUCLOS, premier fort ténor.
AUGUSTE LAGET, premier tenor léger.
DEBRIMAY, second tenor léger.
CHAMBAIS, premier baryton.
JUNCA, première basse noble.
GIRAUT, première basse opéra comique.
LAGARDE, jeune noble troisième rôle, seconde basse.
CHARLES COTSON, premier rôle, jeune premier.
GUSTAVE DUBOIS, jeune premier amoureux.
CORMIER, jeune premier comique trial.
DUTASTA, comique grim Laroche.
ALEXANDRE, trial, comique rôles de composition et de genre.
MATHIEU, comique rôles de composition.
MADAME LAGET FLORATIAN, première forte chanteuse.
CARMIER, première forte chanteuse.
COTSON, première chanteuse légère.
PERSOIT DE LAURAY, première Duguazon chanteuse légère.
DAUMONT, premier rôle jeune première.
VAZIN, première Duguazon, jeune première.
RICHAR, grandes coquettes, première Duguazon.
BEAUJOIN BLETZ, duegne, mère Duguazon.
GUERRIER, seconde ingenue, amoureuse.
TERNTE choristes, TERNTE CORS mulbiens.

RIXE SANGLANTE.—Le 5 de ce mois, jour de l'élection, M. A. Hébert, habitant de village indien, dans la paroisse Iberville, a reçu d'un individu nommé Bergeron le duel de se battre avec lui à une lieue de distance de Grosse. M. Hébert lui est seulement de le laisser tranquille. D'autres paroles furent échangées, et les adversaires en vinrent enfin aux mains: au milieu de la lutte Bergeron roussit à tirer un couteau de sa poche et en plongea la lame dans le côté de M. Hebert. Celui-ci expirait vingt minutes après. Il laisse une jeune femme et plusieurs enfants. Bergeron a été arrêté et conduit en prison.

INDEMNITÉS MEXICAINES.—On écrit de Washington que le général Almonte, ministre du Mexique, a transmis d'importantes dépêches au département d'Etat. On sait que les Etats-Unis doivent encore trois millions au Mexique; Santa Anna a accepté cette somme, et un signature a été acceptée par des banquiers américains. La question maintenant est de savoir si les billets personnels de Santa Anna peuvent lier le gouvernement mexicain et constituer un titre entre les mains de nos compatriotes. Le Mexique répond que non, et nous croyons qu'il a raison.

MISSISSIPPI.—On croit que M. Wm A. LAKE, candidat américain pour le Congrès, a été élu dans le quatrième district du Mississipi. Les quatre autres districts seront sans doute élus des démocrates.

ILLINOIS.—Le recensement de l'Illinois n'est pas encore terminé, et il nomme déjà une population de 1,300,000 habitants. En 1850, l'Illinois se comptait que 850,000 âmes.

CHRONIQUE LOCALE.

Le mandamus—Décision du juge Cotton.

Nous publions plus bas la décision de l'honorable J. S. Cotton, juge de la Nouvelle Cour de District, dans l'affaire John M. Bell, candidat démocrate à la place du shérif, contre Joseph Hatty.

Les deux candidats que MM. Wm Christy, Richard Locke et C. Horton, commissaires de l'élection, le 5 du courant, dans le deuxième précinct, Troisième District, Rue Bienvenue, avaient reçus pour lequelles il ne leur serait pas donné de l'instruction au shérif de la paroisse d'Orléans le nombre de votes donnés à chacun: candidat à la date élection. MM. Christy et Horton répondirent qu'ils ont, le 7 du courant, transmis le résultat au shérif et que M. Lock, le troisième commissaire, a refusé de signer le tableau. M. Lock déclare qu'il a pas donné de signature parce qu'il n'a pas pu s'accorder avec les deux autres commissaires. Il ajoute à ce refus de signature, le refus de donner le nombre de votes comme le résultat de l'élection dans le précinct. M. M. Christy et Horton ont déclaré, dans leur rapport, ce qui suit:

"Les soussignés, commissaires de l'élection susdit, hier, dans le susdit district, ne peuvent pas donner un rapport officiel comme l'ordonne la loi, parce que le Lock, un troisième de nos majorités ont été détruits par des individus inconnus qui ont emporté les comptes-rendus."

M. Lock déclare qu'il avait été nommé entre les commissaires que les bulletins contenant signatures, que les [illegible] ont disparu dans [illegible] Troisième District, et que, par conséquent, le nombre de votes n'a pas pu être connu. Il ajoute que le Troisième District a été [illegible] Bellisle, Bienvenue et Bienvenue Tribune." Le Troisième District a été détruit, dans leur rapport, par quelqu'un.